

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 09217
Numéro SIREN : 378 009 831
Nom ou dénomination : ARCADE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2020 sous le numéro de dépôt 140493

ARCADE AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 €
Siège social : 26 rue La Quintinie 75015 Paris
RCS Paris 378 009 831

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 10 décembre, à 14h00, les actionnaires de la société ARCADE AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, audit siège, sur convocation de la Présidence.

Le président constate que sont présents :

- CTF, représentée par Christophe LEGUÉ, Président,	495 actions
- Christophe LEGUÉ	1 action
- Sydney CHARBIT,	2 actions
- Jean-Marie IDELON-RITON,	1 action
- Charles VÈVE,	1 action
Total égal au nombre d'actions composant le capital social	<hr/> 500 actions

Soit au total 500 actions, sur les 500 actions composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sydney CHARBIT, qui constate que l'assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer.

Après avoir exposé que :

Le Président a convoqué la présente assemblée afin de délibérer sur :

- La démission du Président,
- La nomination du nouveau Président,
- La nomination d'un Directeur Général.

DEMISSION DU PRÉSIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Monsieur Sydney CHARBIT a présenté sa démission dans un courrier en date du 10 décembre 2020 à la suite de la cession de 497 actions de la société ARCADE AUDIT.

L'assemblée générale prend acte de cette démission, et décide de nommer comme Président la société CTF, société inscrite à l'Ordre des Experts-comptables de Paris/Ile de France, et à la Compagnie Régionale des commissaires de Paris pour une durée indéterminée.

La société CTF représentée par Monsieur Christophe LEGUÉ accepte ce mandat de Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, la société CTF ne prenant pas part au vote.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'assemblée générale décide de nommer comme Directeur général, Monsieur Jean-Marie IDELON-RITON, inscrit à l'Ordre des Experts-comptables de Paris/Ile de France, et à la Compagnie Régionale des commissaires de Paris, pour une durée indéterminée.

Monsieur Jean-Marie IDELON-RITON accepte ce mandat de Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, Monsieur Jean-Marie IDELON-RITON ne prenant pas part au vote.

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent,

Au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant des présentes délibérations, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

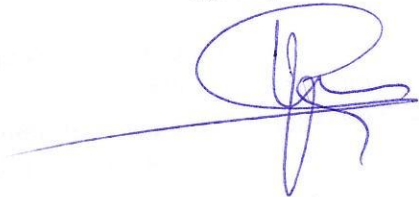
CTF
Représenté par Christophe LEGUÉ



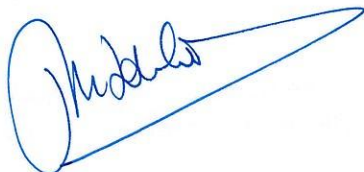
Christophe LEGUÉ



Sydney CHARBIT



Jean-Marie IDELON-RITON



Charles VÈVE

